

Périodique Trimestriel  
Avr, Mai, Jun 2020  
Bureau de dépôt de Jambes



PB-PP /B 68335  
N° D'agrément  
P405022

# FÉDÉRATION ROYALE DES MILITAIRES À L'ÉTRANGER F.R.M.E.

Section 78 "Georges Attout" Namur & Environs

 FRMESectionNamurEnvirons  [FRME.Namur@outlook.com](mailto:FRME.Namur@outlook.com)





**Services immobiliers (vente, locat°, expertises, gest°)**

Rue Notre-Dame, 124

5000 Namur (face au pont de Jambes)

Tel : 081/54.94.35

Gérant : Bruno DESPRET

Agent et Expert immobilier

1LT (R) opérationnel au Bn JP/ChCh (ISTAR)

***Conditions spéciales pour les membres FRME !***



Si vous rendez visite chez l'un ou l'autre de nos sponsors n'oubliez pas de signaler que vous faites partie de la F.R.M.E Section Namur & Environs. Merci pour eux, merci pour nous.

## SOMMAIRE

Composition du Comité	2
Mot du Comité	3
Bilan financier 2019	4
Où était notre Drapeau ?	5
Relais de l'Urne Provinciale	6
Anniversaires	8
Nos sponsors	10
Retrouvailles Juillettistes	12
Les Décorations du Travail	14
Au Porte-Drapeau	18
Tarif de l'équipement	19
Notre numéro de compte	20

## Composition du Comité

### Président :

Monsieur Eric DUMEUNIER  
Rue Gustave Defnet7/1  
5000 Namur  
GSM : 0474/29 71 85  
E-mail : [fernic@outlook.com](mailto:fernic@outlook.com)

### Vice-Président :

Monsieur Claude DURIEUX  
Avenue du Gouverneur Bovesse 110/0021  
5100 Jambes  
GSM : 0479/92 05 96  
E-mail : [durieuxc7@gmail.com](mailto:durieuxc7@gmail.com)

### Secrétaire :

Monsieur Roland DEGALLAIX  
Rue de Houtremont 47  
5555 Bièvre  
GSM : 0496/68 19 93  
E-mail : [degallaixroland@hotmail.be](mailto:degallaixroland@hotmail.be)

### Trésorier :

Monsieur Luc PREUDHOMME  
Rue de Falisolle 77  
5060 Sambreville  
GSM : 0494/63 08 55  
E-mail : [lpreudhomme@gmail.com](mailto:lpreudhomme@gmail.com)

### Porte-drapeau :

Monsieur Marcel DUPUIS  
Rue de Sardanson 74  
5004 Bouge  
GSM : 0478/73 12 10  
E-mail : [marceldupuis1949@hotmail.com](mailto:marceldupuis1949@hotmail.com)

### Commissaire :

Monsieur Léon FRAITURE  
Rue de Stavesoul 2  
5646 Stave  
GSM : 0475/97 26 32  
E-mail : [fraiture.stavesoul@gmail.com](mailto:fraiture.stavesoul@gmail.com)

### Commissaire :

Monsieur Jean-Marie MEUNIER  
Cité Germinal Camélia 12  
5002 St Servais  
GSM : 0496/90 49 13  
E-mail : [meunierjean46@gmail.com](mailto:meunierjean46@gmail.com)

### Commissaire :

Fonction vacante

### Commissaire :

Fonction vacante

## Pour rappel : ATTENTION

Les réunions se tiennent les 2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois au local de l'Interfédérale Jamboise. Avenue Jean Materne à Jambes entrée par l'arrière du bâtiment et ce à partir de **14 Hr 30**. Elles sont ouvertes à tous les membres.

Si le 2<sup>ème</sup> jeudi tombe un jour férié, **la réunion sera avancée d'un jour donc elle aura lieu le deuxième mercredi du mois.**

En juillet et en août pas de réunion mais organisation d' «après-midi retrouvailles».

## Le Mot du Comité

Bonjour à toutes et à tous  
Chères amies, chers amis,

C'est un numéro spécial qui vous est adressé.

En effet au moment où nous vous écrivons ces quelques lignes nous sommes toujours sous l'effet des mesures prises par notre gouvernement concernant le CORONAVIRUS, espérons qu'au moment où vous lisez ceci que la situation est revenue à la normale.

Ni notre AG ni notre banquet non pu avoir lieu, nous ne savons pas actuellement donner de prévision, nous espérons une nouvelle organisation et bloquer une autre date. Notre activité du 3ème trimestre se fera ou non en fonction de notre AG et banquet. Néanmoins nous vous soumettons le bilan financier 2019.

Vous trouverez, malgré cela, l'activité organisée pour nos retrouvailles juilletistes qui elle est pour l'instant programmée.

Notre Relais de l'Urne provinciale reste lui aussi d'actualité, espérons qu'il puisse être organisé en temps voulu. Je demande aux membres de notre section qui portent un drapeau ainsi qu'aux diverses personnes faisant partie de comités d'autres associations d'inviter les drapeaux à y participer, c'est un Devoir de Mémoire. D'avance merci de votre participation.

Notre secrétariat revient sur la Loi Européenne concernant le RGPD. Malgré le CUSTODIA, la revue de section, les e-mails mensuels, seulement un tiers des attestations sont rentrées. Dans un premier temps Roland DEGALLAIX prendra contact personnellement par courriel, pour demander aux retardataires de bien vouloir remplir le document.

La trésorerie nous signale que 70% des membres de la section ont réglés la cotisation 2020. Si vous avez reçu votre carte de membre 2020, vous êtes en ordre, si vous ne l'avez pas reçue, prenez contact avec Luc PREUDHOMME.

Prenez bien soin de vous, ne pas hésiter à prendre contact avec l'un ou l'autre membre du comité, que ce soit pour donner de vos nouvelles ou pour demander un service. Si nous pouvons aider c'est de bon cœur.

Que la santé soit avec toi.

Votre comité.



# FÉDÉRATION ROYALE DES MILITAIRES À L'ÉTRANGER

A.S.B.L. 1661/47 Numéro d'entreprise 410 828 949

## Section 78ème "Georges Attout" NAMUR

### BILAN ANNEE 2019

A renvoyer à la Trésorerie Générale avant le 10 février 2020

SITUATION AU : 31.12.2019		JUSTIFICATION DE L'AVOIR AU 31.12.2019	
Avoir de 2018 (P)	<u>9766,73</u>	Materiel	<u>381,00</u>
		Caisse	<u>233,21</u>
Recettes 2019 (A)	<u>11485,95</u>	Postchèque	<u>5622,41</u>
Total P + A =	<u>21252,68</u>	Banque/Poste (carnet de dépôts)	<u>4629,20</u>
		Banque (autre) (compte à vue)	<u>          </u>
Dépenses 2019 (B)	<u>10386,86</u>	(carnet de dépôts)	<u>          </u>
à justifier : P + A - B	<u>10865,82</u>		<u>10865,82</u>


### COMPTE DE PROFITS ET PERTES


A. RECETTES 2019		B. DEPENSES 2019	
Cotisations reçues (Belgique)	<u>2760,00</u>	Cotisations versées (Belgique)	<u>1380,00</u>
(membres à l'étranger)	<u>54,00</u>	(membres à l'étranger)	<u>36,00</u>
Autres	<u>8671,95</u>	Oeuvres sociales	<u>          </u>
A =	<u>11485,95</u>	Autres	<u>8970,86</u>
		B =	<u>10386,86</u>
D = Différence (A - B)			
			<u>1099,09</u>

<b>RÉSERVÉ À LA T.G.</b>
RECU LE
VISA

Section 78ème "Georges Attout" NAMUR

Certifié exact le 13-02-2020

  
Prémichonne Luc  
le Trésorier

  
Dumenier Fernand  
Le Président

## Où était notre Drapeau ?

### Dimanche 02 février.

Salzennes, notre drapeau et notre Comité au complet sont, à l'invitation du CCW, au pied de la maison de Mr. Fr. Bovesse, membre fondateur des « Fiesses des Wallos » et grand résistant de notre pays.

Un hommage rendu par la prise de paroles de différentes personnalités.

Un piquage d'une fleur par les autorités présentes, suivi du « Last Post » et l'interprétation de notre hymne national termine cette cérémonie.

### Dimanche 16 février.

Suite à une invitation de la Fédération Royale des Vétérans et Sympathisants du Roi Albert 1<sup>er</sup>, notre drapeau accompagné de membres de notre section ainsi que par diverses autorités étaient au pied de la statue du Roi Chevalier près du CHR de Namur.

Dépôts de fleurs suivi du « Last Post » et de notre hymne national termine la première partie de cet hommage.

Nous nous rendons vers Marche-les-Dames où, sur les lieux du tragique accident, les discours de circonstance suivi des dépôts de gerbes par les diverses autorités ainsi que l'interprétation du « Last Post » et de notre Brabançonne par la Musique Royale de la Police de Namur clôture cette manifestation.

### Lundi 17 février.

Une dizaine de drapeaux, dont le nôtre, et plusieurs de nos membres sont réunis à Gembloux pour participer à l'hommage rendu à S.A.R. Albert 1<sup>er</sup> décédé le 15 février 1934 à Marche-les-Dames.

Après le discours du bourgmestre, Mr. Dispa, deux élèves ont déposés une gerbe de fleurs au pied de la stèle dédiée au Roi Chevalier.

C'est au son du « Last Post » et de notre Brabançonne que se termine cette petite manifestation. Un grand merci pour la présence des élèves.

### Samedi 07 mars.

Répondant favorablement à une invitation du Collège communal de Floreffe, notre drapeau et de nombreux membres de notre section rendent un hommage à l'équipage d'un bombardier Halifax anglais tombé à Floriffoux le 02 mars 1945 de retour d'une mission sur Cologne.

C'est au pied d'un nouveau monument et autour d'une plaque commémorative que divers discours seront prononcés par différents orateurs : belge, anglais et australien, en présence des familles et des élèves de l'école de Floriffoux.

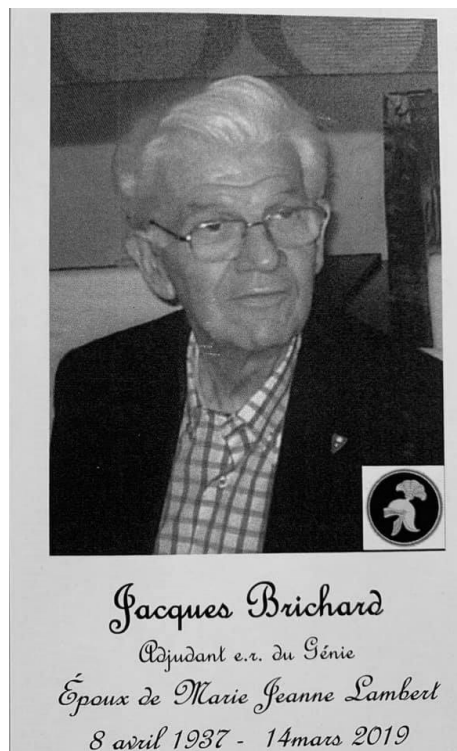
Le dépôt de fleurs, suivi des hymnes nationaux, terminera cette très belle manifestation.



**La F.R.M.E.**

**Section 78 « Georges ATTOUT » Namur & Environs organise :**

**Le samedi 23 Mai  
Le Relais de l'Urne Provinciale  
En Hommage à Jacques BRICHARD**

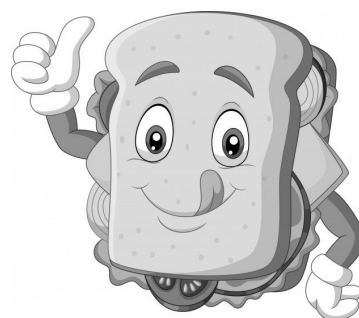


Rendez-vous à 11 Hr 00 au cimetière de « La Plante »  
Chemin de la Caracole, 4  
5000 Namur

Début de la cérémonie à 11 Hr 15

12 Hr 15

Signature du livre d'Or suivi de la réception  
A la Salle de l'interfédérale  
Rue Bourgmestre Jean Materne 170, 5100 Jambes



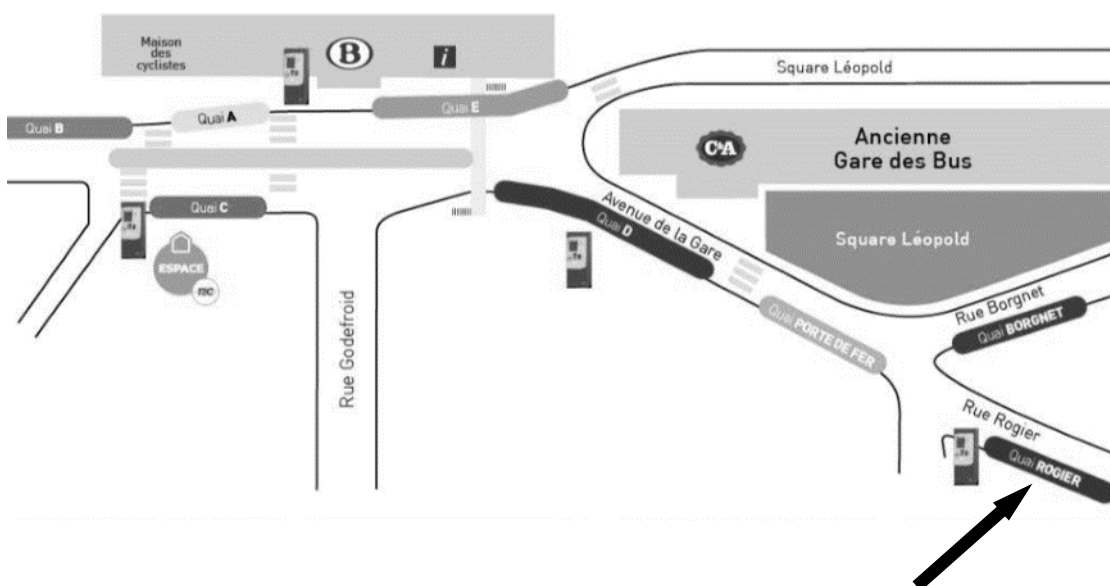


Pour nous rejoindre :

En voiture : N92 Chaussée de Dinant



En transport TEC de la gare de Namur Quai Rue Rogier direction Bus 4 CHU Godinne départ à 10 Hr 27 arrivée arrêt Namur Caracole à 10 Hr 40



# Nous souhaitons un joyeux anniversaire à

## MAI

- 1 DUBY Maurice
- 2 MARCHAND Alexandre
- 4 CORNET Joëlle, GATUINGT Sylvie, CAYOUX Laurent
- 7 PEERS Roger
- 8 CATTELAÏN Georges, PHILIPPE Louis
- 9 PYNNAERT Patrick
- 10 SPITAELS Dirk
- 11 CHARLIER Stéphane, GILBERT Gérard
- 12 VANASCHE Philippe
- 13 VASSART Alain
- 14 BELURIER Jocelyne, DE GUNST Albert
- 15 ORIO Alex
- 16 PLUMHANS Alain
- 22 GUILLAUME Alain
- 23 WAUTHIER Fernand
- 24 TIMSONNET Nicolas
- 26 GOFFINET Alain
- 27 JACQUEMIN Christophe

## JUIN

- 3 RESIMONT Nadine
- 4 BIDARD Danielle
- 9 CLEYN Marcel
- 13 de WALLENS Eric
- 14 VERHELST Germain
- 16 DUBOIS Xavier
- 17 TRUSSART Anne
- 20 MEUNIER Jean-Marie, SANCHEZ Guillaume
- 22 DURIEUX Françoise
- 25 LEGROS Françoise, BAYOT Georges, GILSON Jean-Louis, ROCK-MARCHAL Serge
- 28 UHLIG Pierre

# JUILLET

- 1 DUPUIS Marcel
- 2 DEKEGEL Raymond
- 3 MARCHAL Geneviève, HANQUET Marc
- 4 GILLES Christian, HENRIET André, VERVOORT Thierry
- 5 LAMY Huguette
- 6 LECOMTE Pierre, RENAUD Didier
- 7 MANISE Albert
- 8 HENRY Eddy, HUSSIN René
- 12 LAMBERT Marie-Jeanne
- 13 SPRUYT Jacques
- 16 VANHERCK Daniel
- 17 CHARLIER Michel, VINCHENT Patrick
- 19 de PAUL de BARCHIFONTAINE Etienne
- 21 FRANCOIS Philippe
- 24 LACROIX Christian, MONNOYER Didier
- 26 MERTENS Marcel
- 29 BEAUPAIN David
- 30 MOLLE Jean-Pierre





*9 Avenue Bourgmestre Jean Mâterne  
5100 Jambes  
081 / 30.05.11*



**Mathieu Rütimann**  
Graphic Designer

+32 497 53 62 19  
mathieu@pepup.be  
**pepup:be**

Si vous rendez visite chez l'un ou l'autre de nos sponsors n'oubliez pas de signaler que vous faites partie de la F.R.M.E Section Namur & Environs. Merci pour eux, merci pour nous.

**STYL  
CAR<sup>2</sup>**

[www.stylcar.be](http://www.stylcar.be)

**STYL  
CAR<sup>2</sup>**

*Indépendant*

**AUDI - VW**

**SKODA**

**SEAT**

☎ 071/68 61 56

📍 [www.stylcar.be](http://www.stylcar.be)

✉ [guy.bernard@stylcar.be](mailto:guy.bernard@stylcar.be)

**Vente & achat de véhicules  
Neufs & d'occasions  
Nouvelle carrosserie agréée**

Un sourire pour vous servir ..... Sylvie



**LES FRINGANTES**

**SECONDE MAIN**

rue de Dave 5

5100 Jambes/Namur

**081 34 38 82**

de 10H à 18H ( fermé le lundi )

suivez moi sur FACEBOOK

# Retrouvailles Juillettistes

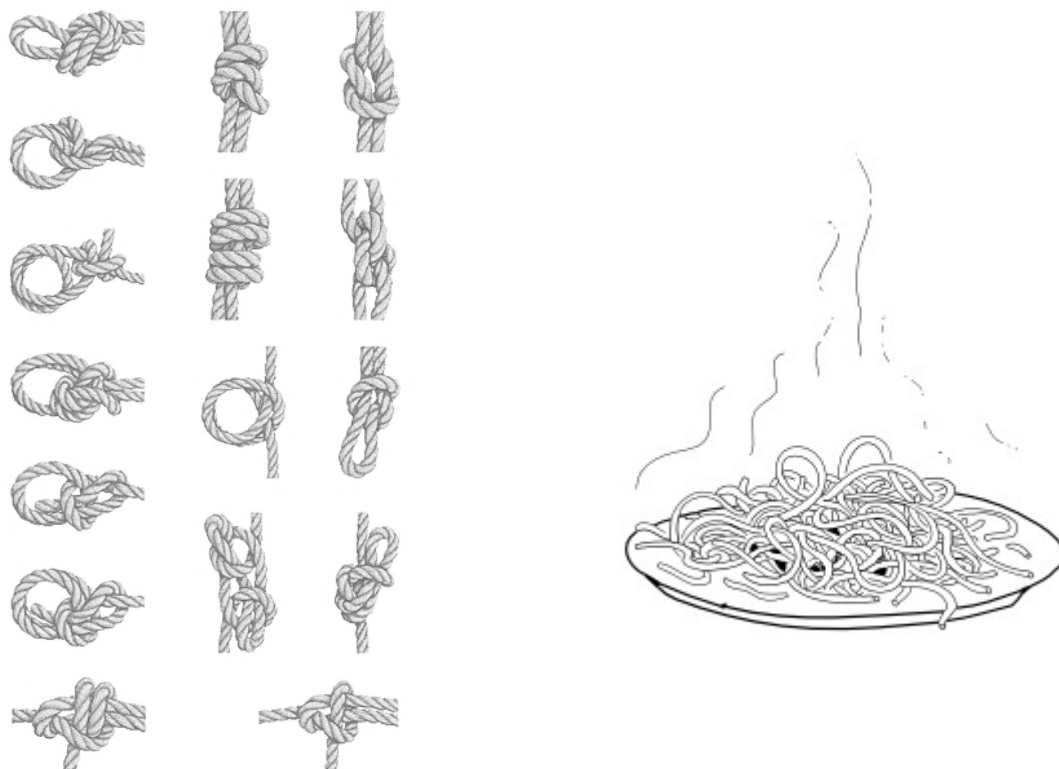
## Le samedi 11-07-2020

Nous organisons un après-midi « Nœuds de Marins »

Et un « repas convivial »

Rendez-vous à notre local pour 14 Hr 00 Avenue Bourgmestre Jean Materne 170, 5001 Jambes.

Animation organisée par notre membre Georges jusqu'à 17 Hr 00 ensuite repas convivial.  
Aucune obligation de participer à tout.



PAF 10 € comprenant 1 apéro, au choix : Pâtes Bolognaise ou Pâtes Carbonara, un dessert.  
Des boissons seront disponibles à prix démocratique durant l'activité ainsi que pour le repas et après ...

**Inscription pour l'animation ou le repas ou les deux et réservation attendue au plus tard pour le 03 juillet à l'adresse de notre trésorier.**

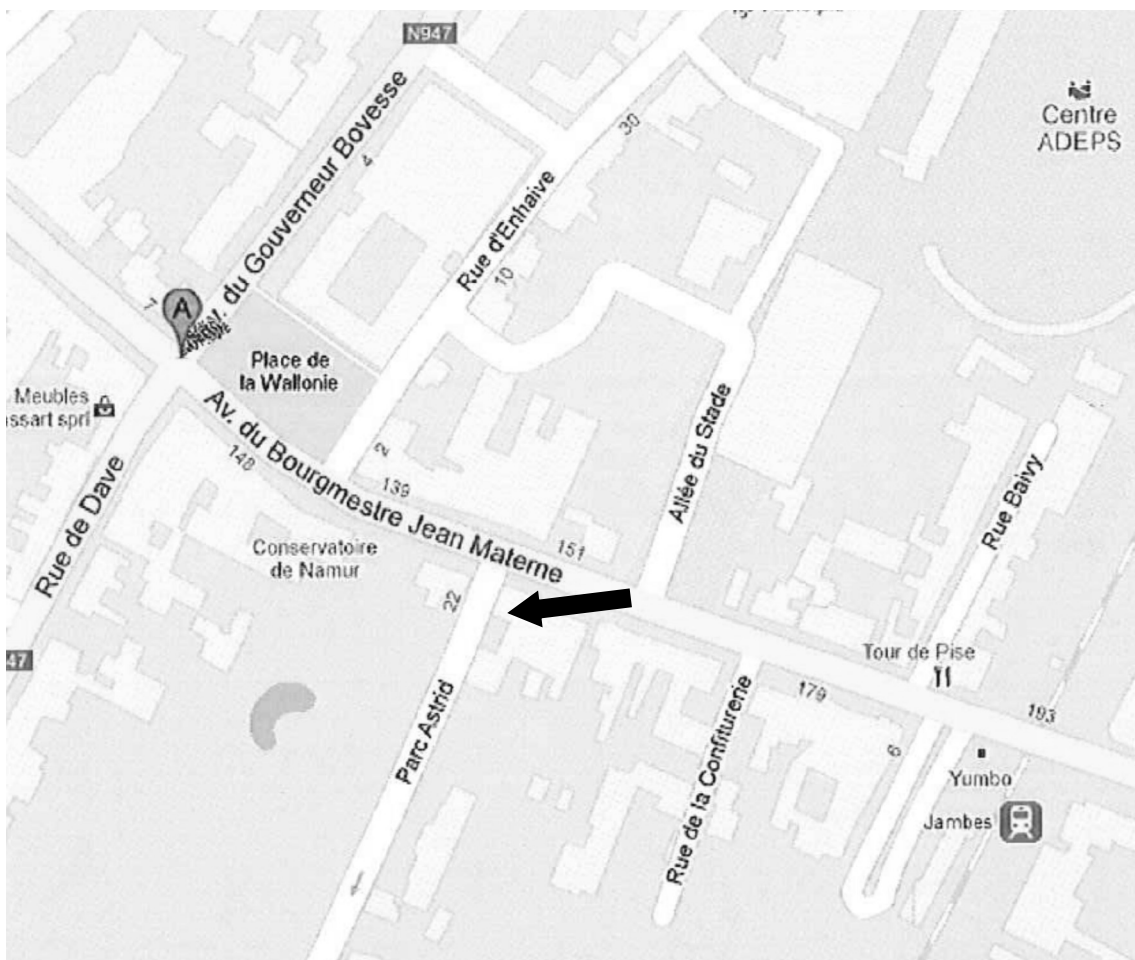
**Pour la participation, au repas, seul le virement sur le compte de la section fait foi d'inscription  
BE 90-0000-7933-9532**

En référence : Jul 11 le nom du membre et le nombre de réservations (X Bolo X Carbo).

## Pour nous rejoindre

### Adresse du jour :

Avenue du Bourgmestre Jean Materne 170  
entrée du local par l'arrière du bâtiment, via la rue Parc Astrid



### En train :

A 250 mètres de la gare de Jambes

### En voiture :

Possibilité de parking dans la rue du Parc Astrid ou à l'ACINAPOLIS (Gare de Jambes)

Attention Parc Astrid en sens unique venant de l'Avenue Jean Materne

## Les Décorations du Travail

### Avant-propos

La vie professionnelle représente une partie importante de notre existence : plus de huit heures par jour, pendant une quarantaine d'années en moyenne. Le travail exige de nous un investissement, et constitue une part structurante de notre identité : quand quelqu'un se présente, il mentionne fréquemment l'emploi qu'il exerce. Et quand on fait le bilan de sa vie, souvent, les années consacrées au travail y tiennent un important chapitre. Pour rendre hommage au dévouement des travailleurs au sein de leur entreprise ou organisation, les distinctions honorifiques à titre "travail" ont été créées il y a 160 ans, afin de "distinguer et récompenser tous ceux qui mettraient leur savoir, leur talent, leur dévouement, leur probité et leur idéal au service de la cause du travail". Il en existe plusieurs catégories et grades, selon la durée et le degré d'engagement des travailleurs. Depuis plus d'un siècle et demi, le succès de ces distinctions ne se dément pas : encore aujourd'hui, de nombreux employeurs tiennent à manifester ainsi leur respect pour le travail accompli par les travailleurs de leur entreprise. Les décorations ont pour objectif d'honorer les personnes qui les reçoivent mais sont aussi un signal, envoyé par l'entreprise, attestant de sa volonté de faire du respect mutuel une valeur centrale de sa culture. La Direction des distinctions honorifiques, chargée de l'octroi de ces distinctions, fait partie du Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale, et en particulier de la Direction Générale Humanisation du travail qui est entre autres chargée de la promotion du bien-être au travail. Elle gère l'octroi de Décorations du Travail et décorations dans les Ordres Nationaux aux travailleurs ayant une longue carrière professionnelle, l'octroi de décorations spéciales des Unions Professionnelles. Les décorations sont remises par l'employeur ou, dans le cas des Ordres Nationaux, par la Direction pendant la cérémonie annuelle d'hommage aux travailleurs.

### Généralités

Pourquoi décerner des décorations du travail ? Les distinctions honorifiques à titre "travail" sont l'occasion pour les travailleurs de recevoir le message officiel que l'entreprise et les pouvoirs publics prennent en considération leur vie de travail. Ces distinctions et médailles permettent au travailleur, en quelque sorte, de célébrer sa carrière. Très souvent, la remise de la distinction s'accompagne d'une cérémonie officielle où toute l'entreprise est le témoin de l'événement. Autrefois, c'était un moment privilégié, une fête à laquelle participait la famille du décoré. A l'heure où le travail se complexifie de plus en plus, où les travailleurs doivent être polyvalents et mobiles, de telles récompenses pourraient sembler désuètes. Au contraire, aujourd'hui encore, nombreux sont ceux qui accordent de l'importance à cette reconnaissance publique de leurs mérites.

L'entreprise, elle aussi, peut trouver à y gagner. Si le respect mutuel est une des valeurs qu'elle désire promouvoir, l'intérêt manifesté pour l'hommage rendu individuellement à chacun de ses travailleurs est un facteur de consolidation évident de cette valeur. Le respect mutuel renforce la loyauté et le sentiment de faire partie d'un groupe social, sources de motivation. C'est en principe l'employeur (ou l'union professionnelle) qui prend l'initiative de demander un formulaire de candidature pour un de ses travailleurs à une décoration du travail auprès de la Direction des Distinctions Honorifiques du SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale. Si, pour une raison quelconque, l'employeur ne veut pas prendre cette initiative, le travailleur peut faire une demande individuelle auprès du même service. C'est également l'employeur (ou l'union professionnelle) qui se procure le bijou qui sera remis au travailleur.



## Historique

A l'origine des premières distinctions honorifiques au travail, on retrouve les expositions des produits de l'industrie, qui étaient l'occasion pour les travailleurs de toutes catégories de développer le goût et la connaissance de leurs professions, mais surtout de recevoir une consécration officielle de leur mérite professionnel. Au départ, ces distinctions honorifiques attestaient de la qualité des objets exposés et étaient principalement destinés aux chefs d'entreprise. Grâce à un arrêté royal datant du 7 novembre 1847, les ouvriers et artisans sont désormais récompensés par des médailles qui distinguent et récompensent tous ceux qui mettraient leur savoir, leur talent, leur dévouement, leur probité et leur idéal au service de la cause du travail. On désigne ces médailles par le nom de "Décorations du Travail".

Au 19<sup>e</sup> siècle, on a également créé les Ordres Nationaux : l'Ordre de Léopold en 1832, l'Ordre de la Couronne en 1897 et l'Ordre de Léopold II en 1900. Ces ordres connaissent les grades de Chevalier, Officier, Commandeur et de Grand Officier dans les trois Ordres Nationaux, le titre de Grand-Croix dans les Ordres de Léopold II et de la Couronne ainsi que de Grand Cordon de l'Ordre de Léopold. Ensuite, il y a encore les Palmes et les Médailles. Depuis 1932, des Ordres Nationaux sont décernés aux travailleurs qui ont déjà été honorés de la Décoration du Travail de première classe. A titre "travail", on octroie les Médailles d'Or et les Palmes d'Or de l'Ordre de la Couronne. Les unions professionnelles, depuis 1903, honorent leurs promoteurs et administrateurs les plus dévoués par l'octroi de décorations spéciales.

## Les différentes distinctions honorifiques

### Décorations du Travail

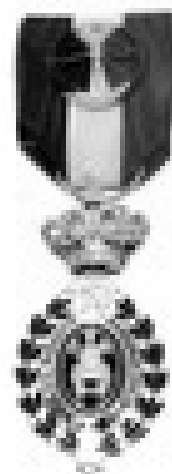


Les Décorations du Travail ont comme but de distinguer et récompenser tous ceux qui mettent leur savoir, leur talent, leur dévouement, leurs compétences au service du travail. Il en existe deux types : de première et de seconde classe.

Décoration du Travail de seconde classe Cette décoration est octroyée aux travailleurs qui peuvent justifier d'une occupation professionnelle de 25 ans. Sont assimilés au travail effectif : les interruptions de travail pour cause de maladie, les périodes de chômage et de prépension conventionnelle d'une durée cumulée maximum de cinq ans ainsi que le service militaire.

Décoration du Travail de première classe Cette décoration peut être décernée aux travailleurs pour autant qu'ils justifient d'une occupation professionnelle de 30 ans. Les artisans peuvent bénéficier d'une décoration de première classe après 20 années de travail autonome en Belgique à partir de l'âge de 21 ans.

La décoration du travail de première classe peut être octroyée à titre posthume à toutes les catégories de travailleurs (du secteur privé et du secteur public – tant le personnel statutaire que le personnel contractuel) victimes d'accidents mortels du travail, quel que soit leur âge et leur nationalité. Toutefois, la décoration ne sera pas octroyée aux victimes d'accidents mortels survenus sur le chemin du travail et aux victimes d'un accident volontaire.



## Ordres Nationaux

Les Ordres Nationaux sont subdivisés en Ordre de Léopold, Ordre de la Couronne et Ordre de Léopold II. Ces Ordres sont eux-mêmes divisés en grades. Ensuite, viennent les Palmes et les Médailles. L'administration des Ordres Nationaux est de la compétence du SPF Affaires Etrangères. Ces distinctions sont aussi bien civiles que militaires. Sont remises à titre "travail" : la Médaille d'Or et les Palmes d'Or de l'Ordre de la Couronne. Ces médailles sont décernées aux travailleurs qui ont déjà été honorés de la décoration du travail de première classe après 30 ans de service et qui ont continué à exercer une activité.



Médaille d'Or de l'Ordre de la Couronne La Médaille d'Or de l'Ordre de la Couronne récompense une activité professionnelle de 35 années de travail. Les candidatures des travailleurs doivent être introduites auprès de la Direction des distinctions honorifiques et celles des artisans auprès du Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Décoration des Classes moyennes.

Palmes d'Or de l'Ordre de la Couronne Cette haute distinction récompense une activité professionnelle de 45 années de travail. Elle peut également être décernée au moment du départ à la retraite – anticipée ou non – à condition que le candidat ait une activité professionnelle d'au moins 40 années. Normalement, un délai de 10 ans doit être observé entre deux nominations dans les Ordres Nationaux. Ce délai peut être réduit à 5 ans minimum dans le cas de la mise à la retraite.



Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold II peut être obtenue par un travailleur totalisant 55 années de travail.

Sources : <https://emploi.belgique.be/fr>



Plus d'informations (ci-dessous, les soulignés sont des sites Internet)

Plus d'informations sur les décorations pour les travailleurs du secteur privé et les travailleurs contractuels du service public auprès de la Direction des distinctions honorifiques de la Direction générale Humanisation du travail (lien interne vers organigramme sur le site) - tél : 02 233 42 18 - [decorations@emploi.belgique.be](mailto:decorations@emploi.belgique.be)

Plus d'informations sur l'octroi des Insignes d'honneur du Travail : Doyen d'Honneur, Lauréat et Cadet du Travail auprès de [l'Institut royal des élites du travail de Belgique](#) - avenue de la Joyeuse Entrée 17-21 à 1040 Etterbeek - tél : 02 233 88 91

Plus d'informations sur les décorations spéciales agricoles, sur les décorations pour le personnel de cadre dans le secteur économique et sur les décorations pour les commerçants auprès du [SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie](#)- Département Human Ressources - tél. : 02 277 82 08



Plus d'informations sur les décorations spéciales prévoyance, mutualité, coopération auprès du [SPF Sécurité Sociale](#) – Direction du personnel – tél. : 02 528 61 66

Plus d'informations sur les décorations pour médecins, dentistes, pharmaciens auprès du [SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement](#)



Service Public  
Fédéral  
FINANCES

Plus d'informations sur les décorations pour le personnel du cadre – secteur finances auprès du [SPF Finances](#)

Plus d'informations sur les décorations pour le personnel navigant auprès du [SPF Mobilité et Transport](#) -Transport Maritime - tél. : 02 277 35 09



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Plus d'informations sur les décorations pour le corps professoral auprès de la [Fédération Wallonie Bruxelles](#) - Service des Ordres Nationaux - tél. : 02 413 26 99

## Au Porte-drapeau

Présent à tout moment, debout sans lassitude.  
Présent par tous les temps, c'est le Porte-drapeau.  
Se dévouer sans cesse pour Lui c'est l'habitude.  
Quand il était au Front, il risquait sa Peau.

Ses amis de combat lui ont confié la Tâche,  
D'être un ambassadeur qui fait autorité.  
Sa modestie voudrait, oh non point qu'il se cache,  
Mais, paraître un peu moins, il l'aurait souhaité.

Dis toi, Camarade que tu détiens la charge,  
D'insuffler la ferveur aux publics accourus,  
Rappelant à chacun, et, quel que soit son âge,  
Qu'on paye sa liberté par dangers encourus.

Tu as été choisi pour porter notre Emblème,  
Tu peux être très fier, toujours au premier Rang,  
En déployant bien haut ce Drapeau que tu aimes,  
Il symbolise aussi, Ceux qui ont versé leur sang.



## TARIF de l'Équipement F.R.M.E.

### Tenue F.R.M.E. :

Insigne de boutonnière	04.00 €
Insigne de béret	13.00 €
Badge de poche (feutre)	06.00 €
Cravate	16.00 €
Épingle de cravate	07.00 €
Béret F.R.M.E.	15.00 €

### Pour les membres du comité :

Brassard F.R.M.E.	17.00 €
Etoile dorée ou argentée	01.00 €

### Divers :

Plaque tombale « A notre frère d'armes »	13.00 €
Crest F.R.M.E.	28.00 €
Autocollant F.R.M.E.	00.50 €
Miniature du Monument National	20.00 €

Toute demande de matériel doit être adressée avant paiement à notre trésorier  
Luc PREUDHOMME soit par :

GSM        0494 63 08 55  
Email      [lpseudhomme@gmail.com](mailto:lpseudhomme@gmail.com)

Le paiement doit être effectué sur le N° de compte de la section

**IBAN : BE 90-0000-7933-9532**

**BIC : BPOTBEB1**

Les éventuels frais de port seront à charge du demandeur.

Ces prix sont en fonction de ceux du fournisseur, donc susceptibles d'être modifiés sans avertissement.

## Pour tout versement

Cotisation, banquet, commande d'équipement, activité trimestrielle, repas, don, autre ...

Le numéro de compte de la section est le :

**IBAN : BE90-0000-7933-9532**

**BIC : BPOTBEB1**

La seule adresse a inscrire sur le bulletin de versement :

**F.R.M.E. Sect NAMUR**

**Rue Marcel Betbeze 14/6**

**1080 Bruxelles**



Pompes Funèbres



## ALLARD

*Service jour et nuit – Formalités – Funérarium*

*-Salle de réception*

*-Fleurs et couronnes en soie*

*-Incinération*

*-Caveau préfabriqué*

*-Monument*



Rue Emile Vandervelde, 6 B

5020 FLAWINNE

Tél : 081/73.97.09



Brasserie - Restaurant  
Brasserie de l'Hôtel de  
Ville  
à Jambes  
Av Jean Materne 152  
081/30 09 33

